

**PAGES**

**MANQUANTES**

les dispositions, soit pour en prévenir les mauvais effets ; mais tout fût inutile : les ennemis des canadiens avaient trop gagné par cet acte, qui n'avait été obtenu que par surprise, pour rien céder de ce qu'ils avaient obtenu....”

“ Personne, au demeurant, n'ignore l'opposition formelle et constante que le clergé catholique a toujours montrée, et avec raison, contre l'établissement de ces écoles, soumises à la direction et sous l'influence immédiate et unique du clergé protestant. La manière dont le bill qui établissait ces écoles avait été obtenue ; les vues trop bien connues que l'on se proposait par son établissement ; l'exclusion formelle de toute influence directe ou même indirecte, de la part du clergé catholique sur ces écoles ; le choix de prédilection que l'on faisait de maîtres protestants pour les placer dans ces écoles, presque uniquement composées d'enfants catholiques ; tout cela, sans doute, était plus que suffisant pour légitimer et pour commander même cette opposition, que le clergé catholique a toujours montrée contre l'établissement de ces écoles.”

En 1820, un projet de loi sur les écoles, équitable pour les catholiques comme pour les protestants, fut admis dans les deux chambres de la législature du Bas-Canada et réservé par l'administrateur de la province à la sanction royale. Mgr. Plessis, qui était alors en Angleterre, fit des démarches pour engager les ministres à recommander cette mesure à sa majesté. Ses efforts demeurèrent inutiles, car

on s'imaginait, au bureau des colonies, que les dispositions de ce bill étaient toutes en faveur des catholiques, et enlevaient à l'institution royale des droits acquis.

En écrivant sur ce sujet à son coadjuteur, il le pria de s'adresser à messieurs Papineau et Taschereau, pour les engager à faire modifier certaines clauses de manière à prouver aux ministres que la loi était aussi favorable aux protestants qu'aux catholiques.

Amendé de manière à ne blesser aucune susceptibilité, le projet fut encore admis par les deux chambres dans l'année 1821 ; lord Dalhousie crut devoir le recommander à la bienveillance du souverain. Les véritables amis du pays espéraient que le gouvernement impérial permettrait aux Canadiens d'organiser un système propre à favoriser l'instruction publique, sans la livrer à la merci de leurs ennemis. Dans cette occasion, comme dans toutes celles où les intérêts importants de ses compatriotes étaient concernés, Mgr. Plessis éleva la voix pour réclamer en faveur de la justice de leur cause.

Dans une première lettre, il informe, de l'état des choses, Mgr. Poynter, souvent admis au bureau colonial, et dont les opinions y étaient respectées.

Voici la partie de cette lettre qui a rapport à la loi proposée : " Notre parlement provincial, ayant passé un acte extrêmement désiré par les catholiques de ce pays, pour l'établissement d'écoles dans les paroisses de campagne, le gouverneur l'a renvoyé à la sanction

du roi, ce qui a contristé beaucoup de monde. Je me proposais d'avoir l'honneur d'écrire à ce sujet à lord Bathurst ; mais je m'en suis abstenu, sur l'assurance que m'a donnée le comte Dalhousie, qu'en transmettant ce bill il l'avait fortement recommandé." \*

Un mois après, il craignit sans doute que les recommandations de lord Dalhousie n'eussent pas été assez pressantes, car il écrivait la lettre suivante au secrétaire des colonies :

“ Les deux chambres du parlement provincial du Bas-Canada ont passé, dans leur dernière session, un bill pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne; que son excellence le comte Dalhousie a jugé à propos de réserver à la sanction du roi. Je croirais, mylord, manquer à ce que je dois à ma place et à mon pays, si je ne faisais connaître à votre seigneurie combien les sujets catholiques de cette province désirent ardemment qu'il plaise à sa majesté de sanctionner ce bill ; car, quoiqu'il soit dressé dans des termes qui doivent accommoder toutes les persuasions religieuses, il intéresse néanmoins plus spécialement les catholiques, comme n'ayant eu jusqu'à ce jour aucun encouragement pour leurs écoles de campagne, parce que celles qui s'établissent en vertu d'un autre acte, savoir celui de la 41<sup>e</sup> année du règne de sa défunte majesté, ne s'accordent pas avec leurs principes et ne peuvent nullement leur convenir. Le seul délai apporté par le gouverneur en chef à la sanction du dernier, a suffi

---

\* Lettre à Mgr. Poynter, mars 1821.

pour alarmer ce bon peuple. Déjà l'on projetait des pétitions au roi dans les différentes parties de la province ; je ne suis parvenu à rassurer les esprits qu'en répétant ce que lord Dalhousie m'avait fait l'honneur de me dire.... qu'il se flattait de voir bientôt ce bill revenir d'Angleterre. S'il en était autrement, la très-grande majorité de la population du Bas-Canada en serait consternée..... L'objet dont il s'agit est si intéressant, dans mon humble opinion, que si une conduite uniformément loyale a pu me mériter quelque estime de la part de votre seigneurie, j'ose la supplier de vouloir bien s'en souvenir, dans une occasion qui touche de si près le peuple confié à ma sollicitude pastorale.” \*

Malgré les réclamations si vives de l'évêque et les recommandations du gouverneur général, les vœux des chambres canadiennes ne furent pas exaucés.

Lord Bathurst en donne les raisons, dans sa réponse, adressée en français, à l'évêque de Québec : †

“ J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre que vous m'avez adressée, en date du 28me avril, dans laquelle vous me faites part des désirs des sujets catholiques de sa majesté, qu'un bill que les deux chambres du parlement provincial ont passé, pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, soit sanctionné de sa majesté.

“ Je vous assure, monseigneur, qu'il me fera tou-

---

\* Lettre à lord Bathurst, 28 avril 1821.

† Lettre du comte de Bathurst à monseigneur l'évêque catholique romain de Québec.— Cette lettre est donnée avec ses fautes et ses tournures anglaises.

jours un plaisir de faire connaître à sa majesté vos sentiments, sur tout ce qui regarde les intérêts de ceux qui sont confiés à vos soins *pastorales* ; et, si je ne me trouve pas en état de vous annoncer que ce bill a reçu la sanction royale, ce n'est que parce qu'avec toute disposition de faire donner aux catholiques des moyens d'éducation, qu'ils trouveront plus satisfaisants que ceux dont ils jouissent aujourd'hui, sa majesté croit nécessaire aux intérêts généraux de la colonie de différer la considération de ce bill, jusqu'à ce que la législature *aurait* décidé sur *des* autres mesures qui ont depuis longtemps été en discussion et que le gouverneur en chef a reçu les ordres de sa majesté leur soumettre encore dans la session prochaine.

“ J'ai l'honneur d'être, monseigneur, etc., etc.”

Les mesures auxquelles faisait allusion le secrétaire des colonies se rapportaient à la question des subsides. Au nom de sa majesté, le gouverneur général du Canada avait demandé que la liste civile fut votée pour la durée de la vie du roi, selon ce qui se pratiquait en Angleterre. La chambre d'assemblée refusait d'adopter ce plan, mais offrait de faire annuellement des appropriations pour la liste civile, à cause des fluctuations fréquentes du montant des revenus annuels dans la province.

Au bureau colonial on fut contrarié par ce refus, et l'on chercha à forcer la main des représentants en refusant de sanctionner des lois avantageuses à toute la population catholique du Canada. D'année en année les espérances des amis de l'instruction pu-

blique étaient déçues ; une misérable coterie, opposée à la religion, à la langue et aux institutions du peuple, se maintenait malgré lui à la tête d'une société qui avait à sa disposition l'argent prélevé sur les catholiques et qui s'en servait contre le catholicisme. Ce ne fut qu'en 1824 qu'on obtint, pour les fabriques de la campagne, le droit de posséder des terrains et des maisons pour l'établissement d'écoles paroissiales. Plus tard enfin, les droits de la justice triomphèrent, des écoles communes furent fondées, et l'*institution royale* disparut, sans avoir produit les résultats qu'en avaient attendus ses partisans.

En 1821, l'évêque visita pour la seconde fois le district de Gaspé, où il n'existait pas encore de chemins pour relier les petits établissements épars sur ce littoral.

Harassé, fatigué par ce voyage, pénible pour un homme de son âge, il trouva, en arrivant à Québec, une masse d'affaires qui s'étaient accumulées durant son absence, et qu'il lui fallait toutes régler par lui-même. De nombreuses consultations, de la part de Mgr. de Telmesse et de plusieurs curés de Montréal, l'attendaient sur son bureau, mêlées avec les lettres des prêtres des districts de Québec et des Trois-Rivières. Quelques-unes exigeaient de longues recherches et un prodigieux travail ; les autres, par leur nombre et souvent par leur peu d'importance, embarrassaient son travail, comme ces nuées de mouches qui assaillent le voyageur sans lui causer de mal, mais qui souvent le retardent dans sa marche plus

que des obstacles qui paraissent autrement formidables.

Sa grande facilité à débrouiller les affaires et son assiduité au travail, finissaient cependant par le rendre maître de la position, et il se trouvait libre lorsqu'il n'était en arrière que d'une semaine dans sa correspondance ordinaire.

La difficile question touchant le gouvernement ecclésiastique de Montréal était toujours agitée. Il aurait bien désiré céder complètement ce district et faire reconnaître Mgr. Lartigue comme vicaire apostolique ou évêque titulaire ; il en écrivit à Mgr. Poynter, pour engager ce prélat à reconnaître si les dispositions des ministres avaient changé sur ce sujet. " Je trouve," répondait Mgr. d'Halie, que Mgr. Lartigue s'inquiète beaucoup à propos de son titre *in partibus infidelium* et croit que les choses iraient mieux s'il portaient le titre d'évêque de Montréal. Lord Bathurst y est tellement opposé, que si je lui parlais maintenant de cette affaire, je causerais plus de mal que de bien. M. Goulburn m'informa dernièrement que l'opposition de lord Bathurst ne venait pas tant de ses propres idées que des dispositions de quelques-uns de ceux avec qui il est lié."

Dans le même temps, Mgr. Plessis adressait à l'évêque de Telmesse des avis et des consolations, propres à le soutenir et l'encourager au milieu de la tempête qui grondait : " Sachez rester calme," lui disait-il, " au milieu d'un orage qui n'aura qu'un temps ; *cum his qui oderunt pacem eram pacificus.*

Au fond tous ces hommes vous estiment ; seulement ils trouvent l'écorce un peu rude. Plusieurs se plaignent que vous êtes exigeant et tranchant, et que vous ne ménagez pas assez votre monde. Pour moi, qui suis convaincu du contraire, je suis persuadé que vous les gagnerez tous en leur témoignant un peu plus de déférence."

Détourné par de pressantes occupations et arrêté par des motifs de prudence, il n'avait encore pu donner de détails sur les motifs et les résultats de son voyage en Europe ; il entreprit de le faire au long dans son mandement du cinq décembre 1822 ; il espérait qu'un exposé clair et motivé de ses démarches, pour obtenir la division de son diocèse, ramènerait peut-être les esprits égarés par de fausses représentations.

Après avoir énoncé les principaux objets de son voyage, il fait allusion aux difficultés suscitées à Mgr. de Telmesse dans son district épiscopal.

" Nous n'avons pas appris," dit-il, " sans une grande affliction, que dans un certain district l'on avait contesté la juridiction d'un de ces dignes évêques ; mais nous osons nous flatter, d'après l'exposé naïf de nos procédés et des dispositions du saint-siège, que des réflexions plus judicieuses rapprocheront les esprits, réuniront les cœurs et combleront nos vœux pour l'édification de l'église, l'union de ses membres et leur soumission parfaite aux vues du souverain pontife....."

Ce mandement n'arrêta point l'agitation, qui était

encore fort grande ; mais il eut l'effet d'éclairer les esprits qui n'étaient pas préjugés et qui attendaient des explications pour se décider sur le parti à suivre.

En terminant les instructions qu'il adressait dans ce document au clergé et aux fidèles des districts de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, le prélat annonçait l'établissement de certaines fêtes accordées pour le diocèse, et il déclarait en même temps que la fête du sacerdoce, célébrée dans le pays depuis l'année 1777, cesserait de l'être à l'avenir, et qu'il ne serait plus permis aux ecclésiastiques du diocèse d'en réciter l'office. \*

## VII

Conspiration pour unir le Haut et le Bas-Canada—Lettre à Sir John Sherbrooke—Protestation des canadiens—MM. Papineau et Neilson députés en Angleterre—Félicitations et avis de Mgr. Plessis à M. Papineau, succès des canadiens—Patriotisme de Mgr. Plessis—Absence de Mgr. MacDonell—Infirmités—M. Doucet—La pensée de la mort—Maladie et mort—Consternation générale—Funérailles—Eloges et regrets du souverain Pontife et des cardinaux, de Mgr. Poynter, de lord Dalhousie—Épître en vers de M. Mermet.

Vers la fin de l'été de 1822, on fut étonné d'apprendre que dans la chambre des communes, en Angleterre, un projet de loi d'un grave intérêt pour le Canada avait été longuement discuté et n'avait été retiré que sur les instances des amis du pays : l'on avait proposé l'union législative du Haut et du Bas-Canada, basée sur l'extinction graduelle des institutions françaises.

---

\* Cette fête avait lieu le jeudi qui suivait immédiatement le vingt-neuf août ; elle fut célébrée pour la dernière fois, à Québec, dans l'année 1822.

Le bill avait été présenté, sous la protection du gouvernement impérial, par M. Wilmot, qui souhaitait le faire adopter avant que les parties intéressées en eussent connaissance : " Je vous supplie," avait-il dit, " d'adopter cette loi sur-le-champ ; car si vous attendez à une autre année, l'on vous adressera tant de pétitions contre la mesure, qu'il vous sera difficile de la faire réussir, nonobstant les avantages qu'elle présente à ceux même qui la rejettent par ignorance ou par préjugé." Avec l'union du Haut et du Bas-Canada, les auteurs du projet glissaient leurs mesures favorites, l'abolition de la langue française, l'asservissement de l'église catholique, la destruction de l'ancienne jurisprudence du pays, l'injustice la plus odieuse envers les Canadiens-Français dans le nombre des collèges électoraux. Un marchand retiré, qui avait entretenu des liaisons de commerce avec le Canada, fut le premier à donner l'éveil sur l'iniquité de la mesure. Plusieurs membres de la chambre, parmi lesquels Sir James Mackintosh et M. Bright, élevèrent la voix pour protester contre une loi qui allait bouleverser les institutions d'un peuple sans qu'on le consultât, sans même qu'on l'eût informé. M. Lymburner, alors résidant en Angleterre, et qui en 1791 avait travaillé dans un sens favorable à l'union, se déclara aussi contre l'introduction de la mesure, parce que, depuis cette époque, des intérêts graves et nombreux s'étaient élevés, basés sur la séparation des provinces. Mu par un sentiment de tardive justice, le gouvernement dût retirer, pour le mo-

ment, son projet de loi, à l'exception de quelques clauses relatives à la tenure des terres dans le Bas-Canada et à des règlements de commerce et de finances.

De toutes les parties du Bas-Canada s'éleva un concert unanime de réprobation, contre une mesure clairement élaborée pour soumettre le Bas-Canada à la tyrannie de ses anciens ennemis.

Fermement persuadé que les premiers moteurs de ce projet vivaient dans la province et méditaient l'anéantissement de la religion catholique et l'asservissement des Canadiens, \* Mgr. Plessis se hâta de recourir à ses amis, en Angleterre ; il s'adressa à Mgr. Poynter, à M. Lyburner et à quelques autres. Comme il connaissait Sir John Sherbrooke sincèrement attaché à la prospérité du pays, il lui écrivit la lettre suivante :

“ La brèche qui séparait nos deux chambres s'est élargie au lieu de se refermer, . . . . . En général les choses ont été mal depuis votre départ, et cette circonstance justifie la douleur très-sincère que j'avais de vous voir laisser cette province, avant d'avoir eu le temps de consolider le bien que votre présence y avait opéré. . . . . Le remède qui fut suggéré le printemps dernier, à la chambre des communes d'Angleterre, ferait assurément plus de mal que de bien. Réunir les deux provinces dans un parlement commun, attaquer la religion du pays, prendre des mesures pour faire disparaître la langue de la

---

\* Lettre à Mgr. Poynter, 17 décembre 1822.

très-grande majorité des habitants, voilà des mesures dont on suppose que le parlement impérial ne se serait jamais occupé, si elles n'avaient été suggérées d'ici par quelqu'un de ces personnages que vous connaissez et qui, à la faveur du nouvel ordre de choses, espèreraient concentrer de nouveau l'autorité dans leurs mains et écarter des affaires les personnes les plus intéressées au bien général du pays. Aussi la masse des Canadiens s'est-elle réunie pour pétitionner le roi et le parlement impérial, afin que rien ne fût changé à la constitution, telle qu'elle existe depuis 1791. Quant à la réunion des esprits, elle s'opèrera par tout gouverneur qui, à ses autres excellentes qualités, saura joindre celle de se défier des gens qui l'obsèdent, et de se rendre communicatif à tout le monde. Ce fut par ces moyens que vous parvîntes à rétablir la paix entre des gens qui étaient aussi opposés les uns aux autres qu'ils le sont présentement."

L'évêque de Québec songea aussi à faire appel à la justice et à la prudence de lord Bathurst ; mais après y avoir sérieusement réfléchi, il crut qu'il valait mieux attendre le succès des adresses, qui se préparaient dans toutes les paroisses du Bas-Canada, et le résultat des représentations que feraient les députés, envoyés en Angleterre.

Messieurs Papineau et Neilson furent chargés de présenter au roi et aux deux chambres du parlement impérial la requête contre l'union, portant près de soixante mille signatures. Partout les Canadiens s'étaient empressés de protester contre le joug qu'on

leur voulait imposer, pour le profit des habitants de la province supérieure : le bon sens du peuple ne pouvait en effet se laisser tromper par les minauderies de ses anciens adversaires.

Alors malade et retenu à l'Hôpital-Général, Mgr. Plessis dut désobéir à son médecin pour adresser à M. Papineau une lettre, dans laquelle il lui transmet de précieux renseignements.

“ On ne saurait,” écrit l'évêque à l'éminent patriote, “ donner trop d'éloges à votre dévouement pour votre patrie. Il est d'autant plus méritoire que vous avez en tête des ennemis obstinés et puissants qui cherchent à vous fermer toutes les avenues et qui ont le secret d'amalgamer leurs intérêts avec ceux du gouvernement. Aussi n'osé-je me flatter que vous ayez accès auprès des ministres. J'ai dernièrement écrit à Sir John Sherbrooke, à M. Adam Lyburner et au docteur Poynter, l'évêque catholique de Londres, auquel j'ai transmis une copie du *Bill d'Union*, tel que projeté l'été dernier par le gouvernement impérial..... M. Adam Lyburner, qui demeure à Londres,..... peut vous être d'un très-bon conseil. C'est un vrai ami de ce pays, où il a passé une partie de sa vie, et vous savez qu'il fut député de la province pour l'obtention du statut de 1791.

....“ Attendez-vous que la plupart de ces messieurs blâmeront la chambre d'assemblée du Bas-Canada d'avoir refusé, dans sa dernière session, la liste civile telle que demandée, au nom du roi, par lord Dalhousie. Je ne doute pas que ce refus n'ait été la cause

qui a amené ce *Bill d'Union*, dont vous pouvez croire que toutes les clauses sont parties d'ici." \*

Pour l'honneur et l'avantage de l'Angleterre, les ministres se décidèrent à repousser les projets tyranniques des amis de l'union, du moment qu'ils eurent été éclairés sur les véritables sentiments du peuple canadien.

La députation obtint un plein succès : messieurs Papineau et Neilson ayant été informés, par le secrétaire des colonies, que le gouvernement n'avait pas l'intention de soumettre au parlement la mesure de l'union des provinces, n'eurent pas même à présenter les requêtes qui leur avaient été confiées ; on leur avait déclaré que si la question revenait sur le tapis, on en donnerait préalablement avis aux Canadiens, afin qu'ils pussent défendre leur cause devant le parlement britannique.

Pour conjurer le danger que courait le Bas-Canada, dans cette attaque concertée avec une habileté machiavélique par ses ennemis ordinaires, Mgr. Plessis déploya toute son énergie auprès du clergé et du peuple pour favoriser les démarches qui furent faites afin d'obtenir de nombreuses signatures aux requêtes contre l'union. Depuis longtemps il s'était accoutumé à résister aux attaques de la haine et du fanatisme contre la liberté religieuse et civile de ses compatriotes ; aussi il pouvait toujours désigner les hommes du pouvoir, qui tramaient dans le secret pour opprimer les Canadiens, et comme dans les

---

\* Lettre à M. Papineau, 4 janvier 1823.

premières années de son épiscopat, il était prêt à défendre son pays contre leurs tentatives pour l'asservir.

Pendant que l'orage grondait au dehors et menaçait toute la population canadienne, la petite guerre intérieure se continuait à Montréal. Deux brochures furent publiées contre les droits de Mgr. de Telmesse ; deux autres parurent pour défendre l'autorité des évêques ; quelques écrivains s'annonçaient comme devant continuer la lutte. Mgr. Plessis jugea qu'une plus longue discussion devenait inutile ; qu'elle scandaliserait les fidèles et réjouirait les protestants, sans qu'il en résultât d'avantage pour la religion. Car les deux partis ayant donné toutes leurs raisons, on ne pouvait guères que rebattre les questions déjà traitées ou se lancer dans le système des personnalités. A force d'énergie avec les uns et de prudence avec les autres, il réussit à empêcher les combattants de continuer la guerre de brochures. Bien entendu que les journaux, qui n'étaient pas sous son contrôle, continuaient à débattre la question, sur un terrain bien éloigné de celui où elle avait d'abord été placée.

L'évêque de Québec avait soumis son mandement au saint-siège, il attendait avec patience la décision de Rome, qui fut retardée par la mort de Pie VII, et fut ensuite remise d'année en année. Il eut cependant, avant sa mort, la consolation d'assister à la consécration de l'église de Saint-Jacques, bâtie sur un terrain dû à la libéralité de l'Hon. Denis Benjamin Viger, et où l'évêque de Telmesse avait l'intention de fixer

son siège épiscopal, lorsque le district de Montréal serait érigé en diocèse séparé.

En 1823, Mgr. MacDonell passa en Angleterre, afin d'engager les ministres à ne plus mettre d'obstacles à l'érection du Haut-Canada en évêché. Pendant son absence, le gouvernement ecclésiastique de cette province échut à Mgr. Plessis : c'était pour lui un surcroît de travail. Heureusement il trouva, sur les limites de la province supérieure, un respectable ecclésiastique, M. Manseau, qui fut nommé grand vicaire et chargé de l'administration du district épiscopal confié à Mgr. de Rhésine. La sagesse et la prudence de l'administrateur lui méritèrent de sincères remerciements de la part de l'évêque de Québec.

Pendant l'âge et les infirmités commençaient à se faire sentir sur ce tempérament naturellement fort et robuste, mais qui n'avait jamais été ménagé ; les inquiétudes, les veilles, le travail assidu l'avaient peu-à-peu miné. Depuis plusieurs années il semblait se préparer plus prochainement à la mort, dont il s'était toujours occupé, même dans le temps où elle semblait pour lui bien éloignée. Vers cette époque il en parlait souvent, et il se plaisait à rappeler aux autres qu'elle ne pouvait tarder longtemps.

M. André Doucet, qui avait été curé de Québec, et grand vicaire, avait acquis une grande part dans l'affection de Mgr. Plessis. Homme aimable, brillant, excellent orateur, chéri de tous ceux qui le connaissaient, il manquait d'une qualité bien nécessaire à un curé,

surtout au curé d'une ville comme Québec ; il ne savait point mettre d'ordre dans ses affaires. Ce défaut lui causa des embarras si sérieux, qu'il se découragea, résigna sa cure (1814), et quitta enfin le diocèse. Ses amis regrettèrent sincèrement son départ ; mais il sentait le besoin de la retraite, et passa une année à la Trappe d'Aigues-Belle ; puis il se dévoua aux missions que son évêque affectionnait tant. Il était depuis plusieurs années curé d'Argyle, dans la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'il se décida à demander à rentrer dans le diocèse.

Dans la réponse de l'évêque, se présente cette pensée de la mort, qu'il avait devant les yeux.

“ Quant à moi, mon cher enfant,” écrit-il, “ je vous verrai ici avec beaucoup de plaisir ; vous connaissez mon affection pour vous ; elle ne s'est pas démentie....

“ Vous courez sur quarante-un ans ; j'en ai complété soixante : voyez comme les années passent. Je ne vous dirai pas comme Horace : *Eheu ! fugaces, Posthume, Posthume, labuntur anni !* mais plus chrétiennement et à la suite de notre divin Sauveur : *Ambulate dum lucem habetis ; venit nox in qua nemo potest operari.* La vie la plus longue est celle qui, comme la vôtre et la mienne, a été morcelée par un plus grand nombre d'événements et de changements de lieu ; mais qu'est-ce que tout cela en comparaison de l'éternité vers laquelle nous courons ? ” \*

Depuis plusieurs années il était attaqué d'un rhu-

---

\* Lettre à M. Doucet, 12 avril 1823.

matisme inflammatoire, qui lui donnait peu de repos. De plus, une plaie qu'il s'était faite à la jambe s'était agrandie considérablement et devenait un sujet d'inquiétude pour ses amis. Ses souffrances étaient telles, qu'il lui fallait un courage extraordinaire pour soutenir le poids de ses travaux. Forcé néanmoins de céder, à certaines époques périodiques, à la violence du mal, il se déroba quelques jours aux grandes affaires et se retira à l'Hôpital-Général, pour se mettre sous les soins de son médecin.

A la fin de 1825, un accès plus grave de sa maladie l'obligea de cesser son travail ordinaire, et de retourner à l'Hôpital; ce fut de là qu'il écrivit à l'évêque de Telmesse, le vingt-neuf novembre : "Voilà la première lettre que j'écris depuis six jours, et il a fallu m'y reprendre à plusieurs fois."

Malgré l'avis de son médecin, il s'occupait des affaires de l'église. Une de ses dernières pensées fut pour Rome; la magnifique basilique de Saint Paul avait été détruite par le feu. Le souverain pontife en appela au zèle de tous les fidèles de l'univers pour contribuer à son rétablissement.

L'évêque de Québec, qui avait une dévotion particulière à Saint Paul, et qui avait visité avec vénération l'église où l'on honorait l'apôtre des nations, accueillit la demande du saint Père avec empressement, et publia une magnifique lettre recommandant une quête en faveur de l'œuvre.

En informant l'évêque de Telmesse de l'appel qu'il

venait de faire à la charité de ses diocésains, il lui disait un mot de lui-même.

“ Il n'est pas nécessaire de vous dire que j'ai été assez malade pour donner l'alarme à nos messieurs d'ici, qui ont fait venir Mgr. le coadjuteur. Me voilà un peu mieux, sans être bien.”

Le lendemain, dimanche, quatre décembre, il avait entendu la messe dans une des salles et y avait reçu la sainte communion ; vers deux heures de l'après-midi, il conversait avec son médecin et venait de prononcer avec éloge le nom de M. Lefrançois, curé de Saint-Augustin, qui, à force de vigilance, avait réussi à bannir le luxe de sa paroisse, lorsque la parole lui manqua subitement. Il s'affaissa sur lui-même ; le médecin donna l'alarme ; on s'empressa d'accourir : déjà il n'était plus.

Dans un clin-d'œil la nouvelle de sa mort fut portée dans toutes les parties de la ville de Québec et accueillie avec la plus profonde douleur.

Cette mort semblait produire un vide que rien ne pourrait combler. L'évêque de Saldes surtout était accablé de la perspective de recueillir cette succession : “ Vous ne sauriez croire dans quel embarras nous nous trouvons ici,” écrivait-il à Mgr. Poynter ; “ et que puis-je faire, moi, à mon âge de soixante-treize ans, pour l'expédition des affaires, qui se multiplient toujours de plus en plus ? ”

La première stupeur passée, l'on songea à rendre à l'illustre défunt les honneurs qui lui étaient dus à si juste titre. D'abord, comme il avait à plusieurs re-

prises témoigné n'avoir aucune répugnance à ce que son corps fût ouvert après sa mort, les docteurs Fargues, Painchaud et Parant furent chargés de faire cette opération, en présence de plusieurs membres du clergé. Son cœur fut réservé pour être placé dans l'église de Saint-Roch.

Le six, son corps fut transporté à l'église de l'Hôtel-Dieu; il était accompagné d'une garde d'honneur, du clergé de la ville et des paroisses voisines et d'une foule immense de fidèles.

Le lendemain, il fut transféré de l'église de l'Hôtel-Dieu à la cathédrale, au milieu d'un concours pressé de citoyens de toutes les classes et de toutes les dénominations. A la suite du cercueil marchaient le gouverneur-général, lord Dalhousie, les officiers supérieurs de la garnison, les membres du conseil exécutif et du conseil législatif, les juges de la cour du banc du roi. En vertu d'un ordre général, toutes les troupes de la garnison, composée des soixante-onze et soixante-dix-neuvième régiments et d'un détachement de l'artillerie royale, assistaient sous les armes; le canon tirait de minute en minute; les magasins et les boutiques étaient fermés: rien ne manquait pour prouver que c'était un deuil général.

A l'arrivée du convoi dans la cathédrale, l'affluence du peuple devint si considérable, que cet édifice, quoique spacieux, ne put en contenir qu'une partie. Le service fut chanté par monseigneur Panet, accablé encore plus par la douleur que par les années. M. Demers, supérieur du séminaire, et qui avait été

nommé vicaire général dans le mois de juin, prononça l'oraison funèbre avec une éloquence qui répondait au besoin de tous les cœurs.

Il était près d'une heure lorsque les restes du vénéré prélat, regretté si sincèrement par son troupeau, furent déposés dans une voûte de brique, pratiquée du côté de l'évangile, sous la partie du sanctuaire qu'il avait indiquée lui-même, et où il avait coutume de faire son action de grâces, et de passer un temps considérable en adoration devant le saint sacrement.

Le même jour, vers deux heures de l'après-midi, le cœur de Mgr. Plessis, renfermé dans un vase de cristal de forme cylindrique, fut transporté solennellement de l'Hôpital-Général à l'église de Saint-Roch. Un nombreux clergé précédait le brancard sur lequel était posé le précieux vase. Les syndics faisaient l'office de porteurs, et les citoyens du faubourg Saint-Roch, accourus en foule, marchaient à la suite de la procession.

Le quatorze décembre suivant, un service solennel fut chanté dans l'église de Saint-Roch par Mgr. Panet. M. Ranvozy, curé de Sainte-Anne du Nord, fit l'oraison funèbre de l'illustre défunt. Pendant cette cérémonie, à laquelle assista une foule immense des citoyens de toutes les parties de la cité, le cœur du prélat, déposé dans une urne funéraire, apparaissait au-dessus du catafalque. Après le service, le vase de cristal, qui le contenait, fut renfermé dans une boîte de plomb, et placé dans une excavation pratiquée à l'intérieur du mur de la chapelle de Saint-

Roch. Sur une plaque de métal, recouvrant le mur, fut gravé le nom du défunt.

Le vingt-un décembre suivant, Mgr. Panet mandait à l'évêque d'Halie la perte que venait de faire le Canada :

“ C'est avec peine que j'annonce à V. G. la mort prompte et inattendue de mon prédécesseur que nous pleurons tous. Elle a eu lieu le quatre du courant, au moment que son médecin lui disait, en conversant, qu'il le trouvait micux. C'est une perte irréparable pour le diocèse. Ici surtout tout le monde, protestants comme catholiques, tous en ont été très affligés.”

Mgr. Poynter lui répondait dans des termes qui méritent d'être consignés ici :

“ Je m'unis sincèrement aux sentiments de Votre Grandeur, à l'occasion du triste événement qui a privé le diocèse de Québec d'un prélat si distingué, les fidèles d'un père affectionné et tendrement aimé, le clergé, de son modèle et de son soutien, et je me ferai l'honneur d'ajouter, qui nous a enlevé à vous et à moi, un ami bien cher.” \*

Les mêmes éloges sortaient des bouches les plus vénérées ; c'est ainsi que M. Robert Gradwell, grand vicaire et agent de Mgr. Plessis à Rome, faisait connaître la profonde impression qu'avait produite cette nouvelle sur le souverain pontife et les cardinaux qui connaissaient Mgr. Plessis :

“ Peu de jours après ma dernière lettre à Mon-

---

\* Mgr. Poynter, 27 janvier, 1826.

seigneur Plessis, j'ai eu la douleur d'apprendre que l'église avait perdu ce grand prélat.... Le Pape et les membres de la propagande ont été profondément affligés de cette nouvelle." †

"Très-cher seigneur," écrivait le cardinal Somalia, préfet de cette vénérable congrégation, ‡ "nos âmes ont été frappées de la plus profonde douleur en apprenant la lamentable nouvelle de la mort de l'illustre évêque Jos. Oct. Plessis."

Les autorités civiles s'associaient à ces témoignages de regret universel. Lord Dalhousie voulut les consigner dans une dépêche officielle : §

"Prenant une part sincère dans le deuil général, je me permettrai de vous offrir mes condoléances sur la perte affligeante que nous avons éprouvée par la mort de monseigneur Plessis, évêque catholique romain du diocèse de Québec. Le peuple de cette province, de toutes les classes de la société, a rendu justice à ses vertus et à son caractère ; l'église a perdu un prélat vénérable ; le peuple un gardien ferme et infatigable de ses intérêts spirituels ; le roi a perdu un sujet loyal et fidèle. Comme le représentant de sa majesté, en ce lieu, je suis particulièrement heureux de reconnaître son attention continuelle et ses bons procédés à mon égard ; ils ont produit cette harmonie qui a existé dans tous nos rapports ; et vous

† M. R. Gradwell, 12 mars, 1826.

‡ Le cardinal Somalia à Mgr. Panet, 18 février, 1826.

§ Lord Dalhousie à l'évêque de Saltes, 9 décembre, 1826.

pouvez juger que j'éprouve une sincère douleur avec tout le pays, dans cette triste circonstance."

C'est ainsi que l'ont jugé tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. Parmi les pontifes qui ont gouverné l'église du Canada, il tient avec Mgr. de Laval le premier rang, par le zèle, l'esprit d'ordre, la fermeté à maintenir la discipline, le courage à soutenir les intérêts de l'église contre les grands et les puissants, le désintéressement le plus complet. Modèle de son troupeau par ses vertus, il l'éclaira par sa science, le guida par sa sagesse, et le protégea par sa prudence. Aussi le peuple canadien conservera-t-il toujours le respect le plus profond, une sincère reconnaissance et une estime inaltérable pour son vénérable évêque, l'illustre Joseph Octave Plessis.

J. B. A. FERLAND, PTRE.



**Notes et Rectifications.**

Dans le cours de la notice biographique de Mgr. Plessis, des erreurs et des omissions me sont échappées ; je dois signaler ici les principales, pour que ceux qui écriront au long la vie du grand évêque ne soient pas exposés à se tromper, s'ils suivent mon travail. Je dois beaucoup de reconnaissance à Sir L. H. Lafontaine, à M. le curé de Lotbinière et à M. le secrétaire du diocèse de Québec, qui m'ont fourni des matériaux soit pour compléter mon ouvrage, soit pour faire des corrections reconnues nécessaires.

**I**

Le nom de baptême du père de Mgr. Plessis était Joseph Amable, et non Louis, comme je l'ai donné ; le vingt-quatre juillet 1752, il épousa Marie Louise Ménard, fille de Jean Louis Ménard et de Marguerite French. Dame Marie Louise Ménard mourut au mois de janvier 1790 ; le sieur Joseph Amable Plessis Belair fut inhumé le vingt-cinq août 1810, âgé de soixante-dix-sept ans. La famille Ménard était de Saint-Aument, en Artois. Elle était différente de celle de Boucherville.

Autre erreur à corriger : la famille Plessis ou Plessy arriva au Canada, non au milieu du dix-septième siècle, mais au commencement du dix-huitième.

Le vingt-sept février 1713, fut célébré, à Montréal, le mariage de Jean-Louis Plessy, surnommé Belair, marchand tanneur, âgé de trente-cinq ans, fils de Jean Plessy, aussi marchand tanneur, et de Françoise Mathusson, de la paroisse de St. Sulpice, ville et évêché de Metz, en Lorraine, avec Marie Anne Petit, fille de Jean Petit de Bois-Morel, huissier royal, et de Marie Bailly.

Il existe encore, aux environs de Metz, des "Plessy" qui signent comme l'ancêtre de l'évêque de Québec.

Une des filles du sieur Jean Louis Plessy, Marie Céleste, épousa, en 1748, Charles Gervaise. Charles Gervaise et Marie-Céleste Plessy sont les bisaïeux de l'honorable George Etienne Cartier.

Les notes ci-dessus sont dues à la bienveillance de Sir L. H. Lafontaine.

## II

Voici l'extrait d'une lettre écrite par Mgr. Plessis à M. Perras ; l'évêque donne des détails sur le jeune Vallières et sur ses progrès dans les humanités :

" Je songe sérieusement à envoyer mon Rémi au séminaire, en métaphysique, vers la fin du mois prochain. Cette éducation m'assujétit trop, depuis dix-neuf mois qu'elle est commencée. D'ailleurs ce n'est pas, comme l'on dit, pour le vanter, mais il est capable. Je l'ai exercé depuis quelque temps à la poésie latine et française. Hier, il venait de voir les règles du rondeau ; je lui prescrivis d'en faire un qui eût pour refrain : " En bien dormant." Peut-être aimerez-vous à voir comment il s'en est tiré. Je vous l'envoie à son insçu :

" En bien dormant, sur un méchant grabat,  
 Quoique je sois gros comme un moyen rat,  
 Ne songeant plus à l'affreuse misère  
 Dont on sait bien que je ne manque guère,  
 Je me crois presque un riche potentat ;  
 Quoiqu'il en soit mon sommeil est ingrat,  
 Car en effet je ne profite guère  
 En bien dormant.

" Tous les matins on me fait le sabbat ;  
 Ce qui n'est pas sûrement pour me plaire,  
 Lève-toi, gueux, polisson, scélérat,  
 Me dit cent fois, ma tante trop sévère,  
 Pour mon bonheur, j'endure l'impropère  
 En bien dormant."

“ Il réussit mieux dans les vers héroïques. Voici la traduction qu'il m'a donnée du discours de Jupiter à Hercule, *Enéide*, liv. 10, vers 466 et suivants :

Jupiter à son fils adresse ce discours :  
 “ Les destins, des mortels ont su compter les jours ;  
 Leur vie est d'un moment ; l'instant qui les vit naître  
 Est quelquefois celui qui les voit disparaître ;  
 Le temps ne revient pas, et la seule vertu  
 Peut conserver un bien, qui sans elle est perdu.  
 Ah ! combien de héros, des dieux toute la joie,  
 Ont répandu leur sang, sous les hauts murs de Troie ;  
 Le vaillant Sarpédon, des héros le plus fort,  
 Sarpédon, mon cher fils, a partagé leur sort.  
 Le généreux Turnus, avec tout son courage  
 Sera rendu bientôt à la fin de son âge.”

Québec, 10 décembre, 1804.

### III

*Épître à Monseigneur J. O. PLESSIS, Evêque de Québec,  
 lors de son passage en France.*

Dis-le moi franchement, Prêlat du Nouveau-Monde ;  
 Faut-il louer ton zèle, ou faut-il qu'on le fronde ?  
 Quand, du même coup-d'œil, tu parcours tant de mers,  
 Tant de fleuves lointains, tant de climats divers ;  
 Ne dois-je pas penser que la belle Italie  
 Par un pont invisible, au Canada s'allie ;  
 Et que, par un effet qu'on n'imagine pas,  
 Du Saint-Laurent au Tibre on ne compte qu'un pas ?  
 Tu voles sur les lacs, tu franchis le grand fleuve ;  
 D'un œil tu vois Québec, de l'autre Terre-neuve.

.....

Je fixe avec effroi la nacelle tremblante  
 Qui t'offre pour palais une écorce flottante ;  
 J'entends le nautonnier dont la vieille chanson  
 Bat le tems à la rame et guide l'aviron ;  
 Tu pars, tu vas braver des routes incertaines,  
 Répandre tes bienfaits sur des plages lointaines ;

Et, pour mieux exercer ton zèle généreux,  
 Descendre du plus haut des sommets écumeux,  
 Au golfe redouté, témoin de tant d'orages,  
 Si fertile en écueils, si fécond en naufrages.

Aux cruels Algonquins tu donnes d'autres mœurs ;  
 En leur montrant le Christ, tu subjuges leurs cœurs.  
 L'Esquimaux, par tes soins, doit changer de nature,  
 Livrer son âme à Dieu, ses bras à la culture :  
 L'Ontario n'a plus de sauvages errans ;  
 L'Huron voit à tes pieds ses féroces enfans,  
 Et sur un sol nouveau, sur d'effrayants rivages,  
 Tu fais du Rédempteur respecter les images.  
 Les gouffres, les torrens, les rochers sourcilleux  
 Qui font du plus beau fleuve un fleuve périlleux ;  
 Les monstrueux écueils, les colosses de glace  
 Qui, roulant de ses bords, hérissent sa surface ;  
 Les Autans, les frimats, les débris du malheur,  
 Rien n'arrête l'essor de ta pieuse ardeur.  
 La hutte du sauvage et le chaume rustique  
 Bénissent, en tout tems, ton zèle apostolique ;  
 Et les deux Canadas, heureux de tes bienfaits,  
 Quand tu fuis le repos, prospèrent dans la paix.

Ce sont-là tes travaux, ton triomphe et ta gloire ;  
 Et n'est-ce pas aussi ta plus belle victoire ?  
 Pourquoi, héros chrétien, Pontife révéré,  
 Donner un plus long cours à ton zèle sacré ?  
 Pourquoi de la fortune essayer les caprices,  
 Quand elle veut qu'en paix tu goûtes ses délices ?  
 Lorsque le Nouveau-Monde est heureux par tes soins,  
 Pourquoi d'un monde usé prévenir les besoins ?  
 Ces immenses forêts, ces lacs dont l'étendue  
 Avec celle des mers nous paraît confondue,  
 Ces îles, ces rochers, ce golfe périlleux  
 Ne suffisaient-ils pas à tes étans pieux ?  
 Devais-tu donc, guidé par une sainte envie,  
 Pour visiter nos morts, sacrifier ta vie ;  
 Pour fixer une fois le pompeux Vatican,  
 Franchir deux fois les monts, et deux fois l'Océan ;  
 Et, pour un jour heureux que ta présence assure,  
 D'un siècle de regrets nous offrir la mesure ?  
 Devais-tu donc enfin passer, à si grand prix,  
 Des Français de Québec aux Hurons de Paris ?

- “ Que viens-tu faire ici ? te diront nos faux sages :  
 “ Crois-tu voir parmi nous des hordes de sauvages ?  
 “ Viens-tu nous présenter tes fanatiques lois,  
 “ Comme à des Esquimaux, comme à des Iroquois ?  
 “ Crois-tu que nous rampons dans d'épaisses ténèbres,  
 “ Qu'on refuse à nos morts jusqu'aux accens funèbres,  
 “ Que, sous le plus grand Roi, le parjure annobli  
 “ Peut fouler à ses pieds le mérite avili ;  
 “ Que, chez nous, les vertus ne sont que des offenses,  
 “ Et que le crime seul conduit aux récompenses ?  
 “ Non, non, sors de l'erreur et ne t'y trompes pas :  
 “ Nos écrits éloquens, nos discours pleins d'appas,  
 “ Nos modernes leçons qui chassent les premières,  
 “ Ne te montrent que trop le siècle des lumières ;  
 “ Et seul, ce mot nouveau, perfectibilité,  
 “ Doit détruire à tes yeux l'ancienne vérité.  
 “ Pourquoi donc parmi nous viens-tu de l'Évangile  
 “ Répandre arrogamment la semence inutile ?  
 “ La raison nous tient lieu de ce code inhumain,  
 “ Et chez nous Massillon reparaitrait en vain.  
 “ Oui, tout n'est que matière, et notre âme ravie,  
 “ Sans penser à la mort, ne tient qu'à cette vie.

Tels sont, digne Prélat, tels sont nos esprits faux,  
 Tels sont nos faux Français et nos faux libéraux.  
 Quitte le sol barbare, où la voix du sophisme  
 S'élève impunément, pour prêcher l'athéisme.  
 Rejoins le Nouveau-Monde, il vaut mieux que l'ancien ;  
 On s'y conduit en sage, on y pense en chrétien.  
 Mais daigne me bénir, Apôtre des deux mondes,  
 C'est ainsi qu'à mes vers il faut que tu répondes.  
 Pars, mes vœux te suivront : ils vont au Dieu-Sauveur  
 Qui seul peut à ton zèle égaler ton bonheur.

Marseille, 27 mars, 1820.

J. MERMET.



## IV

Épithaphe de Mgr. Plessis, écrite sur un marbre élevé au-dessus de sa tombe, dans le chœur de la Cathédrale de Québec, du côté de l'Évangile.

D. O. M.  
 HIC JACET  
 ILLUST. ET REV. J. O. PLESSIS,  
 EPISCOPUS QUEBECENSIS.  
 INGENIO PERSPICACI,  
 SINGULARI IN REBUS AGENDIS PERITIA,  
 CONSTANTI TUENDÆ DISCIPLINÆ STUDIO,  
 MULTISQUE DOTIBUS ALIIS ORNATUM PRÆCLARIS  
 VIX PAREM REPERIAS.  
 EXIMIA PIETATE, ZELO, SUMMA PRUDENTIA  
 AC DOCTRINA, NEC NON ELOQUENTIÆ GRAVITATE,  
 CANADENSI, PER QUATUOR LUSTRA PRÆFUIT ECCLESIE.  
 SCIENTIARUM STUDIIS HONOREM,  
 PATRIÆ DECUS, RELIGIONI SPLENDOREM  
 ATTULIT.  
 MAGNA MOLIRI, ARDUA VINCERE,  
 CONSILIIS ADVERSA SUIS PATIENTER SUSTINERE  
 IPSI PRÆCLARA LAUS FUIT.  
 QUEM ITER TRANS MARE AGGREDIENTEM,  
 QUO BONIS AMPLIORIBUS AFFLUERENT OVES DILECTÆ,  
 ANXIA VIDERAT,  
 ROMA REDUCEM POST XIII MENSES, ET VOTIS REDDITUM,  
 TOTA CIVITAS EXULTANS RECEPIT.  
 PLURIMISQUE MAGNIS REBUS GESTIS, MAJORA MEDITATUS  
 VITÆ, LABORIS ET GLORIÆ  
 CURSUM CONFECIT,  
 ANNO REP. SAL. MDCCCXXV. PRID. NON. DECEMB.  
 ÆTATIS SUE LXIII.

---

HIC ORA, LECTOR,  
 UBI VIVENS ORABAT.

## L'EXPÉRIENCE. •



Il est d'heureux mortels dont le sort ni le temps  
N'ont pu désenchanter l'âme crédule et pure,  
Flexibles arbrisseaux sur qui passent les vents,  
Sans effeuiller leur tête ou faner leur verdure.  
La vie et les humains ne leur ont rien appris ;  
Leur mémoire est une onde où glisse toute image :  
Enfants en cheveux blonds, enfants en cheveux gris,  
L'erreur les a bercés et les berce à tout âge.

Si dans l'urne fatale on choisissait son sort,  
Le vôtre, cœurs naïfs, m'aurait tenté peut-être,  
Quoiqu'en vous la pensée oisive et sans ressort  
Soit un germe infécond qui meurt avant de naître.  
Sans plaisirs enivrants et sans maux douloureux,  
J'eusse ignoré toujours l'expérience amère,  
Et mon jour achevé, j'aurais fermé les yeux  
Comme le nouveau-né sur le sein de sa mère.

Mais on ne choisit pas !..... Soit malheur, soit bonheur,  
Je suis de ceux dont l'âme est vieille avant la tête ;  
Le monde à peu de frais voulut traiter mon cœur ;  
Il m'a reçu sans pompe et sans habits de fête.

---

\* Cette pièce de vers, nous assure-t-on, est due à la plume de M. Auguste Soulard, jeune avocat de Québec, rempli de talent, que la mort a enlevé à la fleur de l'âge.

Aujourd'hui que pour moi son masque s'est brisé,  
 Irai-je à son aspect détourner la paupière ?  
 Non, non, puisqu'en sa coupe une fois j'ai puisé,  
 Sachons, sans reculer, la vider tout entière.

Viens, fille des douleurs, mère de la raison,  
 Sœur du temps, vénérable et mûre expérience,  
 Pour tant de biens flétris en leur verte saison,  
 De moi-même et d'autrui m'apporter la science ;  
 Marche au-devant de moi ; ne crains pas qu'en chemin  
 L'éclat de ton flambeau m'importune ou me blesse ;  
 Dût ton bâton d'épine ensanglanter ma main,  
 Donne ;—ma main sur lui s'appuiera sans faiblesse.

L'œil cave, les pieds nus, le front chauve et hâlé,  
 De ravins en ravins et d'abîme en abîme,  
 Tu guides l'homme errant vers un pic dépouillé ;  
 Mais là s'ouvre à ses yeux un horizon sublime !  
 Sur les pas qu'il a faits rameuant ses regards,  
 Il respire, et, d'en haut, dominant la campagne,  
 Voit d'un œil de pitié ses compagnons épars  
 Gravir, loin sous ses pieds, au bas de la montagne.

Sévère tour-à-tour et tendre en tes rigueurs,  
 Tu blesses et guéris, comme le fer d'Achille ;  
 Sourde à nos cris d'effroi, tu fais saigner nos cœurs ;  
 Mais de la plaie amère un doux baume distille.  
 Sans toi, les plus beaux fruits que le ciel sème en nous  
 Périraient sans briser leur enveloppe épaisse :  
 C'est toi dont le fléau frappant l'aire à grands coups,  
 Fait jaillir de l'épi le grain de la sagesse.

A. SOULARD.